

LA DIRECTION DE FELLOWSHIP PRAIRIES TENTE D'EXCLURE TROIS ÉGLISES LE 30 AVRIL

Article épinglé du 22 avril 2026

En 2024, le Conseil régional de Fellowship Prairies a tenté de sanctionner trois églises qui, en privé, avaient remis en question ses principes de complémentarité et son éthique de direction (mensonge, abus d'autorité, diffamation) remontant à 2016. Lorsque la Convention régionale de 2025 a ordonné une enquête indépendante sur la conduite du Conseil, ce dernier a refusé de s'y soumettre. Au lieu de cela, il a unilatéralement nommé Brent Chapman – déjà en conflit ouvert avec ces Églises des Prairies – pour mener un arbitrage contraignant. Après une procédure à laquelle ni les Églises ni plusieurs témoins clés n'ont été associés, Chapman a recommandé leur exclusion.

Cette situation souligne un manque de transparence et le mépris du Conseil pour l'autorité de la Convention et le contrôle impartial. Elle illustre publiquement son prétendu droit d'exiger à la fois plus (soumission aux dirigeants régionaux) et moins (normes doctrinales) que ce que la Convention a défini comme limites de la fraternité.

Motion de FEB Prairies visant à exclure trois églises : Motion for Fellowship Prairies Inc. 2026 AGM

Réponse des trois Églises à la motion de FEB Prairies :

<https://keepfebcomplementarian.com/wp-content/uploads/2026/04/Submission-in-Response-to-Motion-to-Expell.-April-2026-.pdf>

Pour un aperçu détaillé de ce processus, accompagné des pièces justificatives, veuillez consulter : www.fairviewbaptistchurch.ca/to-fellowship-prairies-churches